



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 15 avril 2021]

Date de la convocation

9 avril 2021

Date d'affichage

16 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Alice GAUTREAU

Absents :

N° 42/ 2021

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2021

Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2021, le produit à taux constant se décompose de la manière suivante :

Impôts	Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produit attendu	Contribution Coefficient correcteur	Produit attendu après application du coefficient
Taxe foncière (bâti)	16 833 000	55,84%	9 399 547	- 2 503 950	6 895 597
Taxe foncière (non bâti)	209 100	105,33%	220 245		
Taxe d'habitation (pas de vote de taux)	1 516 215	11,98%	181 643		
Produit total 2021					7 297 485

Il est proposé au Conseil municipal les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,72 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67,38 %

Le produit se répartira de la manière suivante :

Impôts	Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produit attendu	Contribution Coefficient correcteur	Produit attendu après application du coefficient
Taxe foncière (bâti)	16 833 000	35,72%	6 012 748	- 2 503 950	3 508 798
Taxe foncière (non bâti)	209 100	67,38%	140 892		
Taxe d'habitation (pas de vote de taux)	1 516 215	11,98%	181 643		
Produit total 2021					3 831 333

VOTE : 4 VOIX CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux d'imposition 2021 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 avril 2021